

CAPL n° 2 du 14/04/2015

Après lecture des déclarations liminaires et après l'approbation de divers PV, Cette CAPL avait l'ordre du jour suivant :

- Affectation administrative des EDR (ex EDRA, EMR et ERD) :

Conformément au dispositif prévu, les collègues concernés auront comme nouvelle affectation administrative, la commune d'implantation du centre des finances publiques le plus proche de leur lieu de résidence familiale, à compter du 01/05/2015.

- Création du « vivier » local d'agents EDR

La Direction nous a expliqué la méthode choisie pour départager les agents ayant fait acte de candidature ; méthode basée sur l'expérience des candidats, leur profil professionnel au vu des orientations métiers définies par la Direction, la motivation des agents concernés... La règle de l'ancienneté administrative a ensuite départagé les candidats restants.

Solidaires Finances Publiques a regretté le fait que les agents qui n'ont pas été retenus, n'aient pas obtenu une explication détaillée.

- Refus de congès formation avec placement en liste d'attente.

La Direction a brutalement décidé d'appliquer à la lettre le quota défini dans la note encadrant les demandes de congés formation.

Ce quota est fixé à 5 % du total d'un service comptant plus de 10 agents (encadrants compris).

Le débat s'est porté sur le fond de cette décision, plus que sur la forme.

Tout d'abord, il est à préciser que la Direction appuie son argument sur le terme d' EQUITE.

Au cas d'espèce, puisque des agents du service X ont refusé de s'arranger entre eux pour savoir lequel allait renoncer à son congès formation, ce qu'ils ont tous refusé de faire, c'est un agent du service Y qui a pris pour tout le monde !!! Bonjour l'équité !

Malgré tous les arguments apportés par vos élus, la Direction a persisté dans son refus et a précisé qu'elle continuerait à avoir une lecture stricte, pour ne pas dire obtue, de la réglementation.

Force est donc de constater que malgré tous les efforts consentis par les agents durant ces 15 dernières années, rien, absolument rien ne leur sera épargné.

Alors faisons en sorte que la grève du 9 avril ne soit que le point de départ d'un vrai réveil de toutes et tous.

Vos élus à la CAPL n°2.

P.J : copie de notre liminaire.